

Les «news» du Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits

AVRIL 2012 NUMERO 02

www.catred.org

A VOS AGENDAS !

L'Assemblée Générale de l'association aura lieu le samedi 12 mai 2012 - 14h30 à l'UNA :

108-110 rue Saint-Maur – 75011 PARIS

Vous êtes adhérent du CATRED, vérifiez que votre cotisation est à jour et notez la date dans vos agendas.

Mieux connaître le CATRED

L'Assemblée Générale est un moment de rencontre avec les acteurs du CATRED.

Si vous souhaitez partager ce moment avec nous, merci de nous contacter par mail à : www.catred.org/spip.php?page=contact ou par téléphone au 01 40 21 38 11

De quoi parle-t-on au CATRED ? D'innovations sociales

Le printemps français s'annonce avec le soulagement de ce qui s'en va, et l'inquiétude sur ce qui arrive...

Mai sera aussi le mois de l'Assemblée Générale du CATRED (12 mai à Paris), moment important de la vie de l'association, à laquelle vous êtes bien entendu conviés.

Autre bonne nouvelle, désormais l'abonnement en ligne aux «news» du CATRED est possible...

La lettre d'information du CATRED, est un moyen simple d'être tenu au courant des activités de l'association, de connaître ses droits en matière de protection sociale, de droit au séjour des étrangers et de droit de la nationalité. Aidez-nous dans notre action en la diffusant le plus largement possible autour de vous, faites passer l'information auprès de vos réseaux ! Transférez ce message maintenant :

- incitez vos amis et collègues à s'abonner, ici www.catred.org/spip.php?page=lettre

Et si vous voulez communiquer une information à la rédaction ou poser vos questions, contactez-nous.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour le numéro 3 qui présentera notamment notre prochain séminaire "Contrôle de la résidence en France et harcèlement des vieux migrants", nos formations pour travailleurs sociaux...

Bonne lecture !

Le Comité de Rédaction

LES SERVICES DU CATRED

Accès aux droits & Défense des droits

Permanences protection sociale

Le CATRED informe les personnes et leurs familles de leurs droits en matière de protection sociale.

Aide à la constitution et au suivi de leurs dossiers dans le cadre de procédures gracieuses et contentieuses.

Permanences séjour et nationalité

Le CATRED informe les personnes et leurs familles de leurs droits en matière de séjour et de nationalité.

Apporte son soutien à leurs démarches liées au droit de vivre en famille.

Aide à la constitution des dossiers administratifs et à leur suivi dans le cadre de procédures contentieuses.

Prenez rendez-vous au 01 40 21 38 11 :
lundi, mercredi et vendredi entre 9h et 12h30

PUBLICATIONS & FORMATIONS CATRED

Le CATRED édite des publications, organise et anime des séances de formations à destination des travailleurs sociaux, professionnels du droit et personnels d'associations.

Les publications et les formations représentent des ressources propres pour le CATRED, vous pouvez les commander, mais aussi les faire connaître : www.catred.org/Commander-ouvrage.html

Zoom sur une activité du CATRED

Notre dernière publication « Le guide pratique de la retraite » est disponible !

Percevoir une pension de retraite est un droit pour tout travailleur... Mais pour faire valoir ses droits encore faut-il les connaître :



- comment calculer votre retraite ?
- quand et comment partir à la retraite ?
- vous êtes étranger ? Quels sont vos droits à la retraite ?
- quelles démarches effectuer pour obtenir le versement de votre retraite ?
- est-il nécessaire de résider en France pour obtenir le versement de votre retraite ?...

Autant de questions concrètes auxquelles cet ouvrage se propose de répondre.

Pratique, il vise à expliciter la réforme des retraites à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 (n° 2011-1906), publiée au JO le 22 décembre 2011.

Vous y trouverez les éléments juridiques d'information relatifs à la retraite du régime général de la Sécurité Sociale, à la retraite complémentaire et à l'allocation supplémentaire aux personnes âgées.

« Le guide pratique de la retraite » du CATRED est disponible. Téléchargez-le maintenant http://www.catred.org/IMG/pdf/guide_retraite_catred_2012-2.pdf

Le CATRED a réalisé la première édition de ce guide en partenariat avec la DRJSCS IDF, le CCFD-Terre Solidaire et la DASES-BAPA. A l'avenir, au gré des réformes éventuelles, le CATRED aura bien sûr vocation à réactualiser ce guide avec le soutien fidèle de ses partenaires, associatifs ou institutionnels.

« Le guide pratique de la retraite » est également disponible à la commande.

Si vous souhaitez vous procurer un ou plusieurs exemplaires de ce guide (commandes en quantité, DOM-COM, étranger), écrivez-nous : www.catred.org/spip.php?page=contact ou appelez-nous au 01 40 21 38 11.

Le Comité de Rédaction

Découpez ici

Formulaire d'adhésion et/ou de don

Le CATRED a besoin de votre soutien...

Devenez adhérent de l'Association CATRED

En renvoyant dès aujourd'hui ce coupon avec votre cotisation à :

Association CATRED / Adhésions - Dons
20, boulevard Voltaire - 75011 Paris

J'adhère à l'Association CATRED
et je joins à ce coupon un chèque de 40 € à
l'ordre de l'Association CATRED

J'adhère à l'Association CATRED
et je verse une cotisation de soutien de.....€

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Fait à :

Le/..... /

Signature (obligatoire) :

Vous pouvez également effectuer un don du
montant de votre choix par virement sur le
compte : CCP 7 009 58 S Paris

Le savez-vous ?

Les adhérents constituent la personne morale
de l'association CATRED.

Ils déterminent la politique de l'association,
notamment lors de l'Assemblée Générale et
éminent parmi eux les membres du Conseil
d'Administration ainsi que les dirigeants de
l'association.

Pour plus d'information, contactez-nous

www.catred.org – Tél. 01 40 21 38 11

Veille : La réforme de l'AME, un an après

Soucieux de maîtriser les dépenses publiques, le Gouvernement, à travers la loi de finances pour 2011, s'était attaqué aux plus « précaires des précaires », les étrangers sans-papiers.

Une réforme de l'aide médicale d'État (AME), dernier filet de sécurité exclusivement réservé à ces derniers en matière de santé, avait ainsi été votée. Deux mesures principales : l'introduction d'un droit de timbre de 30 euros exigible de tous les bénéficiaires majeurs ainsi que de leurs ayants-droit et la réduction du panier de soins.

Par ces mesures, en particulier celle de l'instauration d'un droit d'entrée, formalisé par l'obligation de fournir un timbre fiscal, c'est le principe d'une aide sociale aux étrangers sans-papiers qui s'est trouvé remis en cause. Subordonnée jusque-là à une condition de ressources et de résidence stable sur le territoire français, l'AME relevait d'une pure logique d'assistance. Elle en sort dès lors que, devenue payante, le principe de gratuité est écarté.

La réforme est entrée en vigueur le 1er mars 2011, il est donc encore trop tôt pour savoir qui des 220 000 bénéficiaires actuels de l'AME, sera en mesure de prendre en charge une telle dépense qui représente, au regard du plafond de ressources conditionnant l'accès à l'AME (648 euros), près de 5% de leurs ressources.

Toutefois, comme l'ont dénoncé les associations de défense des droits des étrangers et des membres du corps médical, mais aussi l'Inspection générale des finances et celle des affaires sociales, les conséquences sanitaires, et par ricochet économiques, de cette réforme risquent d'être fort préjudiciables pour l'intérêt de tous.

À ces mesures d'ordre financier, s'est ajoutée une réorganisation administrative de la gestion de l'AME, notamment à Paris à la fin de l'année 2011. Aujourd'hui, dans la capitale, trois centres de sécurité sociale gèrent exclusivement les dossiers d'AME (65000 par an) – deux centres examinent les demandes, le troisième délivre les cartes sur présentation du timbre.

Réduction des moyens humains et marginalisation se conjuguent donc, avec pour conséquence l'allongement continu des délais de traitement des dossiers mais aussi des files d'attente devant les centres, dès le milieu de la nuit, à l'image des conditions d'accueil en préfecture.

Les étrangers sans-papiers sont encore une fois réduits à leur situation administrative, au mépris de leur dignité et du droit à la santé de tous.

Lola ISIDRO, membre CATRED

Paroles de... Julien Hartmann, coordinateur du PAD 18 *

Dans la continuité de la rubrique « Zoom sur une activité du CATRED » parue au sein de sa première Newsletter en décembre 2011, le CATRED a souhaité confronter sa propre analyse des pratiques à l'expertise objective et avisée du coordinateur du PAD 18 (Point d'Accès au Droit du 18ème arrondissement parisien), Monsieur Julien Hartmann. Voici l'entretien qu'il nous a aimablement accordé :

Pierre Rogel: « Monsieur Hartmann, alors que débute sa septième année de partenariat avec le PAD 18 (avec près de 1 000 cas traités/suivis), estimez-vous que l'intervention du CATRED est autant justifiée, voire plus justifiée que fin 2005 ? Et pour quelles raisons ? »

Julien Hartmann: « La création de la permanence CATRED au sein du PAD 18 répondait à un besoin grandissant d'accès au droit de la part des usagers ayant des problèmes de protection sociale, notamment les plus âgés. Environ 120 demandes dans ce domaine ont été formulées auprès de notre service en 2005. En 2011, ce sont 659 demandes qui ont été enregistrées dans ce domaine, soit une augmentation de 82 % en 6 ans, justifiant d'autant l'intervention du CATRED dans une structure comme la nôtre. »

P.R.: « Dans le cadre du dispositif de Droit Commun destiné à favoriser un plus large accès au droit que constitue le PAD 18, en quoi, à votre sens, l'action du CATRED apporte-t-elle une véritable plus-value, notamment dans le champ de la Protection Sociale ? »

J.H.: « Le droit de la protection sociale est une ressource rare dans le domaine de l'accès au droit. Il nécessite une connaissance juridico-sociale des besoins de nos usagers confrontés à des administrations peu transparentes. Seule l'association CATRED est en mesure d'apporter une information de qualité dans ce domaine. »

P.R.: « Les moyens alloués et le fonctionnement même du PAD 18 vous semblent-ils aujourd'hui adaptés aux besoins exprimés par les personnes reçues par le CATRED au sein du PAD 18, ainsi qu'à l'ampleur des outils et de l'accompagnement effectif mobilisés par l'intervenante du CATRED ? »

J.H.: « Absolument, ces moyens permettent de proposer au public parisien un service d'information juridique de qualité mais limité quantitativement. En 2011, 202 personnes ont bénéficié d'une consultation à l'occasion de 43 permanences, soit un taux de fréquentation de 94 %, taux rarement atteint dans un service public. Aussi, le service d'accueil du PAD 18 doit toujours faire face à la saturation de la permanence CATRED. »

P.R.: « Dès lors, pour vous, quels ajustements ou quelles améliorations conjointes pourraient être apportés, afin de consolider la mission de service public du PAD 18 tout en garantissant une juste reconnaissance de l'apport spécifique du CATRED ? »

J.H.: « Nous sommes le seul service parisien d'accès au droit à proposer les prestations du CATRED à une fréquence hebdomadaire (le PAD 15 héberge une permanence mensuelle). Le développement de l'offre en matière de droit de la protection sociale sur l'ensemble du territoire parisien nous semble une priorité pour répondre aux besoins du public. Les difficultés rencontrées par notre public ne sont pas spécifiques au 18ème arrondissement mais concernent potentiellement tous les parisiens. »

Interview réalisé le 04 avril 2012 par Pierre ROGEL, Responsable du développement CATRED

*Les propos de l'invité (partenaire, donateur, adhérent, bénéficiaire...) sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Les news du CATRED (Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits)

20, boulevard Voltaire - 75011 Paris - Tel: 01-40-21-38-11 - Fax: 01-40-21-01-67 - E-mail: contact@catred.org - Site Internet : www.catred.org

Directeur de la publication : Jean-Claude Loos

Ont participé à ce numéro : Lola ISIDRO, Stéphanie SEGUES, Sandrine LESECQ, Hélène RAMOS, Pierre ROGEL, Stéphane LAVERGNE, Julien HARTMANN